

Image not found or type unknown



Stationnement d un camping car en limite de propriete

Par **JOUE GAETAN**, le **11/04/2011** à **20:30**

Bonjour,
Ma maison est mitoyenne avec mon voisin. Ce dernier a garé son camping car (2.40 m de haut 6 m de long) dans sa cour en limite de notre terrain.
Lorsque nous sortons de notre maison ce véhicule imposant nous masque la vue.
Ce camping car n'est jamais déplacé.
Mon voisin est-il dans son droit en se conduisant ainsi ?

Par **mimi493**, le **11/04/2011** à **21:04**

Vous masque la vue de quoi ? de la cour ?